

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**13 décembre 2018 – N°8/2017**

Excusés : Bernard Guilhem

Absents : Sophie MOREAU

## **I – Espace Hermeline : Bilan 2018 et perspectives 2019**

**Un bilan complet de la saison 2018 a été présenté en commission Tourisme le 29 novembre dernier.**

### **Bilan 2018 :**

En complément du personnel permanent affecté aux activités (2,5) et à l'entretien du site (agents de l'atelier municipal), 15 contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, l'entretien des espaces verts. La surveillance de la baignade a été confiée cette année par convention financière au **SDIS Hte-Vienne** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) avec la mise à disposition de 2 sapeurs-pompiers volontaires.

Au total, cela représente une vingtaine de salariés qui interviennent sur le site tout au long de l'été soit l'équivalent de **huit d'emplois équivalents temps plein** à l'année.

**La fréquentation 2018 de l'Espace Hermeline est estimée à 23 000 visiteurs** (hors baignade). Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le **chiffre d'affaires approche 230 000 € H.T** soit une progression de 15% par rapport à 2017.

Malgré ce bon niveau de recettes, **le budget annexe d'Hermeline** présentera un léger déficit. En effet, les charges à caractère général seront plus importantes que prévu (fournitures buvette, entretien matériel...) ainsi que les charges de personnel. Une décision budgétaire modificative a donc été nécessaire, avec une subvention complémentaire de 9 400 € du budget général affectée au budget du SPIC d'Hermeline pour permettre de clore l'année.

Après une légère augmentation des produits des activités sur le printemps (avril, mai, juin), l'activité en juillet et août a connu une progression de 12%. Les mois de septembre et d'octobre ont connu en 2018 un très bon niveau d'activités grâce à une météo particulièrement favorable.

### **En 2018, la fréquentation se concentre toujours sur trois activités payantes :**

- **le parc aventure dans les arbres et la tyrolienne** représentent 47% des visiteurs (**10 900 visiteurs**) et 45% du chiffre d'affaires.
- **le vélorail** représente 32% des visiteurs et près de 22% du chiffre d'affaires. Le nombre de location (1 900) et le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail (7 250) est en légère progression. Cette activité est dans sa 23<sup>ème</sup> année d'exploitation.
- **la buvette** représente 24% du chiffre d'affaires en fort lien avec **l'activité baignade**.

Les autres activités payantes (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 20% des visiteurs et environ 9% des recettes. Le camping a accueilli cette année environ 1 150 personnes (+ 450). La fréquentation du mini-golf a progressé avec 3 000 visiteurs (+ 350). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 800 visiteurs sur juillet et août (+ 250 par rapport à 2017).

Enfin, comme chaque année **un programme d'animations** a été mis en place (balades en calèche, initiation kayak...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vélorail gourmand avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche....

L'année 2018 a été marquée par l'inauguration du nouveau parcours accrobranches en ligne de vie continue le 7 avril avec une journée portes ouvertes.

L'Espace Hermeline a accueilli le 23 septembre une manifestation importante avec **le 1<sup>er</sup> trail du Parc naturel régional Périgord Limousin** à l'occasion de ces 20 ans d'existence (deux parcours de 39km ou 19km). Un pass découverte des activités d'Hermeline a été proposé tout au long de la journée. Le Pnr avait prévu des animations complémentaires (montgolfière...) et un marché de producteurs assuré par l'Association OmniBuss. Environ 2000 personnes ont participé aux différentes activités proposées avec un très bon retour de notoriété pour l'Espace Hermeline. Cette manifestation sera renouvelée et aura lieu le 11 août 2019.

## **Orientations 2019 :**

Depuis la mise en place d'une gestion unique de l'ensemble des activités présentes sur l'Espace Hermeline, sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en 2011, deux axes majeurs d'intervention orientent les actions engagées tous les ans.

### **⇒ Optimiser l'organisation pour permettre un fonctionnement équilibré et pérenne de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités.**

L'organisation d'une manière générale de l'ensemble des personnels intervenants à différents titres sur l'Espace de loisirs Hermeline tend à se complexifier toujours plus tant en terme réglementaire que de management au quotidien. L'organisation de l'Espace Hermeline reste donc fragile et remise en cause chaque année suivant le niveau d'activité de la saison, très dépendant des conditions météorologiques.

Parallèlement, il ne faut pas négliger les actions de promotion et de communication qui demandent toujours plus de moyens financiers et des nombreux partenariats. Aujourd'hui, l'Espace Hermeline est reconnu comme l'un des pôles d'animation touristique majeurs du sud de la Haute-Vienne et du Pnr Périgord Limousin.

L'objectif prioritaire est toujours de tendre vers une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités et de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...). D'ores et déjà, le programme de communication et d'animations 2019 est bien avancé.

L'Espace Hermeline ouvrira à partir du 1er avril 2019 (vacances scolaires) selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : week-ends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre, octobre jusqu'aux vacances de Toussaint), tous les jours en juillet et août.

### **⇒ Développement et renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline**

**L'année 2018 a été** marquée par un programme important d'investissement **avec la mise en ligne de vie continue du Parc Accrobranches** réalisé sur fin 2017/début 2018. L'opération d'un montant de 150 000€ réalisée sur 2 ans (2017/2018) est subventionnée à 70% (Europe, Région, Département). Il se poursuivra en 2019 par l'implantation d'une Fun Box (35 000€ H.T subventionné à 50%). Des bornes d'un parcours d'orientation ont également été implantées autour du plan d'eau. Enfin, un hippocampe a été acquis pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la baignade.

Reste **l'enjeu de la pérennisation de l'activité baignade** dans le cadre du programme pour la restauration de la continuité écologique de la Dronne. Faisant suite à l'étude réalisée en 2016, le cabinet d'étude Géonat a été sollicité pour retravailler le projet de dérivation du plan d'eau en privilégiant dans une première phase la continuité sédimentaire (création d'une dérivation jusqu'au déversoir). La DDT (Direction Départementale des Territoires) a donné son accord et le dossier technique correspondant a été déposé. Dès sa validation, des demandes de subvention seront sollicitées auprès des différents financeurs potentiels : Agence de l'eau Adour Garonne, Région, Département... Les premiers travaux pourraient s'engager d'ici fin 2019 dès la consolidation du plan de financement. Dans l'attente, un devis a été demandé pour le traitement des boues du bassin de décantation.

## **II- Affaires financières**

---

### **Budget 2018 : Décision modificative budgétaire :**

En dépenses de fonctionnement, un abondement du chapitre des charges de personnel prélevé sur les dépenses imprévues à hauteur de 20 000€ sera nécessaire suite au renouvellement de contrats pour pallier à la prolongation d'arrêts maladie longue durée et à la nouvelle organisation des temps scolaires.

L'enveloppe affectée aux charges à caractère général et aux charges de gestion courante devrait être tenue.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les produits issus de la fiscalité seront en légère baisse (environ 7 000€).

Pour les dépenses d'investissements, plusieurs opérations seront soldées (aménagement accès logements ODHAC, programme routes 2018, numérotation des habitations...), les autres seront reportées sur 2019 : Maison médicale, aménagements de sécurité et réfection des trottoirs, poursuite des travaux de mise aux normes des bâtiments de l'école primaire ...

### **Tarifs communaux 2019 :**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs suivants restent inchangés :

**Cantine scolaire :** FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne)

100,80 €/enfant/trimestre soit **2,10€** / Repas

Tarif d'un repas/ adulte : **4€**

**Garderie scolaire :** FORFAIT JOURNALIER **1.90 €**/enfant/par jour

### **Dépôt demandes de subventions DETR 2019**

Dans le cadre de Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) mise en place par l'État, la commune doit déposer ses demandes de subventions au titre de la programmation 2019. Deux opérations seront présentées.

La première concerne la mise aux normes de la garderie de l'école primaire. La dépense est estimée à **77 000€ H.T.**

La seconde opération concernerait un programme global de rénovation des installations sportives : mises aux normes éclairage terrains de sports, vestiaires, homologation terrain de rugby... Le chiffrage est en cours de finalisation.

## **III – Dossiers ou travaux en cours**

---

### **Maison médicale.**

Le bâtiment est acquis depuis novembre dernier. Un maître d'œuvre a été désigné. Un projet d'aménagement et de mise aux normes accessibilité des locaux en concertation avec les professionnels de santé existants a été élaboré, avec l'objectif d'un début de travaux au printemps 2019. L'avis de la commission départementale d'accessibilité devra être sollicité avant l'engagement des travaux. Un bail professionnel notarié sera passé avec le médecin et le cabinet d'infirmières sur la base des loyers actuels.

Il s'agit de rassembler sur un même site le médecin, le cabinet d'infirmières et l'ostéopathe, et de permettre l'accueil à terme d'un autre médecin, voir d'un autre professionnel de santé (kiné...).

### **Sécurité routière dans les entrées de l'agglomération du bourg**

Suite aux travaux de mise en accessibilité du bureau postal menés par La Poste, la rénovation des trottoirs et des parkings de la médiathèque, des salles associatives ont été réalisées. Elle va se poursuivre en 2019 par des aménagements de sécurité aux entrées du bourg (Avenue du plan d'eau et Route de St Yrieix-RD 901) et un programme complémentaire de réfection des trottoirs. Le montant des travaux étant supérieur à 25 000€, une procédure de dématérialisation des marchés publics doit être engagée. Pour ce faire, il est décidé de confier à l'ATEC une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2 352€ TTC.

### **Schéma Directeur d'Assainissement :**

Avec l'appui de l'Agence Technique Départementale, a été lancé un appel d'offres pour désigner une nouvelle maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissements de la commune. 4 candidatures ont été reçues. Après analyse, c'est le groupement Larbre Ingénierie/Infralim qui a été retenu pour un montant de 98 625€ H.T.

Une première phase sera inscrite au budget d'assainissement 2019. Le programme de travaux comporte une tranche ferme (réhabilitation du réseau du bourg, mise en séparatif de l'avenue de la Gare) et 4 tranches optionnelles (création d'une nouvelle station du camping, raccordement du secteur de la gare, mise en séparatif route de Puychabrol, réhabilitation de la station du bourg). 4 candidatures ont été reçues.

### **Installations sportives**

Après concertation entre le Rugby Club des Feuillardiers et l'Union Sportive des Feuillardiers il a été proposé une nouvelle affectation des installations sportives.

Depuis mi-novembre, le club de rugby a réinvesti le terrain de Puychabrol pour les entraînements et le foyer existant. Les démarches ont été engagées pour l'homologation de ce terrain par la Ligue Régionale de Rugby.

Les installations de l'Espace Hermeline sont affecté au club de foot, un nouveau local-foyer est en cours de réalisation (extension de l'ancien chalet d'accueil).

Dans une période transitoire, le stade de l'Espace Hermeline sera utilisé par les 2 clubs pour les matchs de compétition. Un programme global de rénovation des installations sportives est en cours d'étude (mises aux normes éclairages, vestiaires, terrains..).

### **Aménagement du quartier de la Gare**

Avec l'appui du Parc naturel régional Périgord Limousin et le CFPPA des Vazeix un groupe d'étudiants en licence professionnelle aménagements paysagers vont intervenir pour mener un projet d'aménagement sur la place de la Gare et le lotissement communal. Des rencontres avec les élus, les habitants et le tissu associatif seront organisées fin janvier, début février. Une action sur site aura lieu début juin.

## **IV – Affaires diverses**

---

### **Il est donné compte rendu du conseil d'école du 6 novembre 2018.**

Dans le cadre de l'action « **cantines gourmandes** du Pnr Périgord Limousin », la commune s'est engagé dans l'introduction d'une part plus importante de produits locaux, bio ou sous signe de qualité dans la préparation des repas servis aux enfants. Ces derniers représentent aujourd'hui 45% des approvisionnements des cantines dont 25% en bio.

### **Affaires économiques.**

La réouverture de la boucherie-charcuterie des Monts de Châlus est effective depuis le 30 novembre. La réouverture de l'activité bar restaurant du Limousin est fixée au 17 décembre.

### **Valorisation forestière des biens de sections**

Afin de mettre en valeur les parties boisées, en partenariat avec l'Office national des Forêts, il est décidé de soumettre au régime forestier environ 15ha situés au Fournial, à Brumas, à La Chèze/Lérodie et le grand taillis de charbonnier. Un arrêté préfectoral devra être sollicité avant que l'ONF engage l'élaboration d'un document de gestion pour chacune des parcelles concernées. Pour les autres parties boisées, l'ONF pourra être sollicité au cas par cas dans le cadre de convention ponctuelle.

De même, pour les parties agricoles, un contact est en cours avec la **Safer** pour mettre en place une convention de mise à disposition et un bail Safer avec chacun des exploitants concernés.

---

## **IV - Communautés de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus**

---

Il est donné compte rendu des différentes commissions thématiques et des réunions communautaires.

La communauté de communes dans le cadre de la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et de Préventions des Inondations) s'est substituée en 2018 aux communes pour l'adhésion au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vienne. Elle adhère ainsi au SABV pour la partie de la commune de Bussière-Galant réellement comprise dans le bassin de la Vienne (au prorata de la surface). M. Beylot et R. Lallet sont désignés comme délégués titulaire et suppléant au sein du SABV.

L'enquête publique concernant la révision générale du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** se déroulera du lundi 8 février 2019 au mercredi 20 mars 2019. Le PLUI sera consultable en Mairie. Des permanences du commissaire enquêteur devraient avoir lieu dans chaque commune.

La communauté de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus est signataire d'un **Contrat de Dynamisation et Cohésion du territoire Chataigneraie limousine** avec la région Nouvelle Aquitaine. Deux opérations concernant la commune sont inscrites au plan d'actions pluriannuel prévisionnel : Aménagement de la place de la Gare, Aménagement du plan d'eau de l'Espace Hermeline.

**Vu le**

**Le Maire,**

**Emmanuel DEXET**